

**Monsieur JOURDAIN** - *Et comme l'on parle, qu'est-ce que c'est donc que cela?*

**Maitre de philosophie** - *De la prose.*

**Monsieur JOURDAIN** - *Quoi? Quand je dis: "Nicole, apportez-moi mes pantoufles, et me donnez mon bonnet de nuit", c'est de la prose?*

**Maitre de philosophie** - *Oui, Monsieur.*

**Monsieur JOURDAIN** - *Par ma foi! Il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que j'en susse rien, et je vous suis le plus obligé du monde de m'avoir appris cela!*<sup>1</sup>

normes et des modèles éducatifs. Si ces organismes agissent par "contamination", leur pression finit par produire une certaine convergence des politiques éducatives nationales. L'exemple de cette influence chez nous est tout à fait récent: les six objectifs principaux du Contrat pour l'École de mai 2005 s'inscrivent, de l'aveu même de ses promoteurs, dans la lignée des objectifs européens de Lisbonne;

■ les états nationaux continuent évidemment à exercer une coordination et un contrôle sur un plan équivalent à celui de la chaudière centrale dans notre métaphore initiale. Leur problème, c'est qu'ils sont tiraillés entre les

# Nous régulons, vous régulez, elles ou ils régulent

**N**e riez pas trop vite! Vous aussi, comme M. JOURDAIN, vous faites des choses sans le savoir. Ainsi, quelle que soit votre position dans le système éducatif, vous régulez.

## COMPARAISON EST UN PEU RAISON

Régulation. Le mot fait inévitablement penser aux vannes thermostatiques des radiateurs. Ce n'est évidemment pas de cela qu'il s'agit ici, mais ce rapprochement peut s'avérer éclairant... Ainsi, la température réelle qu'il fait dans une classe est fonction de plusieurs choses. Elle dépend des consignes données à la chaudière centrale qui déterminera la durée et la température de chauffe pour toute l'école. Le réglage des vannes des radiateurs interviendra dans l'état calorifique souhaité par les occupants d'une classe. Lequel sera également tributaire des attitudes individuelles de celui qui ferme la fenêtre ou de celle qui laisse la porte ouverte. Et pour couronner le tout, le grand régulateur final, c'est la météo qui impose sa clémence ou ses rigueurs aux habitants de toute

une région. Comparaison n'est pas raison. Mais, il y a quelque chose de cela dans la régulation des systèmes éducatifs.

## LA QUESTION DE M. JOURDAIN

Mais répondons d'abord à la question qu'aurait pu poser M. JOURDAIN: *"Et qu'est-ce que c'est que cette régulation?"*.

Il s'agit du jeu compliqué d'actions et de réactions, de dispositifs et de négociations qui cherchent à orienter la conduite des acteurs des écoles. Pour essayer de les débrouiller un peu, il est intéressant de considérer, comme dans notre comparaison calorimétrique, quatre niveaux de régulation inspirés du récent ouvrage paru sous la direction d'**Yves DUTERCQ**, *Les régulations des politiques d'éducation*<sup>2</sup>:

■ le niveau le plus général, celui qui fait en quelque sorte la pluie et le beau temps, c'est la régulation internationale. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Banque mondiale, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et chez nous, l'Union européenne, proposent des

impératifs internationaux et les exigences locales. Leur intervention prendra donc un caractère mi-figue, mi-raisin, essayant de concilier des pratiques de contrôle et la promotion de l'autonomie des établissements. D'où parfois, la mauvaise perception que les acteurs locaux ont de leur action, qu'ils jugent contradictoire. D'où aussi, la succession de réformes allant dans un sens puis dans un autre. Est-il bien utile de donner des exemples? Tout le monde aura compris...;

■ depuis 10 ou 20 ans, on voit se multiplier des interactions de toutes sortes dans le monde de l'école, cherchant à assurer des espaces de rencontre entre acteurs de zones plus ou moins larges. Dans notre comparaison, c'est le niveau des vannes thermostatiques d'une classe. Les résultats peuvent aller en sens divers, mais leur intention initiale est souvent de susciter plus de partenariat. Les associations diocésaines de directeurs, à qui on confie volontiers la gestion des heures de solidarité, en sont une bonne illustration;

■ le quatrième et dernier - mais sûrement pas le moindre - étage de régulation est celui des établissements

qui réajustent et réinterprètent les normes et indications. Négociations et compromis sont ses modes de fonctionnement les plus fréquents et cette "microrégulation" découpe les territoires éducatifs en une sorte de mosaïque. C'est le niveau où chaque unité d'un système peut intervenir, où chaque utilisateur peut modifier la température. L'atomisation des grands PO diocésains ou congréganistes en centaines de PO (gérant souvent chacun une seule école), est en partie un produit de la volonté des acteurs locaux d'avoir leur mot à dire dans la gestion des écoles.

### Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION?

Mais qui peut encore maîtriser ces multiples sources et ressources des politiques d'éducation? Est-ce encore possible? Oui, c'est encore possible et il n'y pas d'autre pilote envisageable que l'État. Mais un "autre" État, une nouvelle forme de gestion de la chose publique. Pour la décrire, on a emprunté au vocabulaire maritime le mot de "gouvernance".

L'étymologie de ce terme suggère bien la situation nouvelle. Au départ, il signifie "l'art de piloter les bateaux". Appliqué au domaine éducatif, il peut prendre le sens de "l'action de conduire ou de diriger dans un environnement incertain et mouvant". Et c'est bien de cela qu'il s'agit!

Ce rôle renouvelé de l'État, **François DUBET**<sup>3</sup> l'a bien décrit: "*mobiliser des réseaux et des groupes d'acteurs publics et privés chargés d'atteindre des objectifs définis comme des résultats plus ou moins mesurables*"<sup>4</sup>. Et il n'y a pas d'autre solution pour administrer les écoles que de "*passer d'une régulation par les normes à une régulation par les résultats en vue non plus de garantir leur homogénéité, mais leur équité*"<sup>5</sup>.

Le moins que l'on puisse retenir de l'analyse proposée dans *Les régulations des politiques d'éducation*, c'est que la régulation de l'éducation est de plus en plus complexe. La seule issue à l'heure actuelle dans nos régions semble être une action renouvelée de l'État pour accorder les violons, dont chacun a tendance à se croire le premier. Alors, ce qui apparaît parfois aujourd'hui comme



La mesure n'est qu'une étape de la régulation des politiques éducatives...



Photo: François TEFNIN

une cacophonie pourrait peut-être prendre un caractère plus harmonieux.<sup>6</sup> ■

JEAN-PIERRE DEGIVES

1. MOLIÈRE, *Le Bourgeois Gentilhomme*, 1670, acte II, scène V.

2. Sous la direction de Yves DUTERCQ, *Les régulations des politiques d'éducation*,

Presses Universitaires de Rennes, coll. "Des Sociétés", 2005.

3. Cité plusieurs fois par João BARROSO et Yves DUTERCQ dans leurs conclusions.

4. François DUBET, *Le déclin de l'institution*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.

5. François DUBET, Marie DURU-BELLAT, *L'hypocrisie scolaire. Pour un collège enfin démocratique*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

6. Une version plus complète de cet article se trouve sur notre site [www.entrees-libres.be](http://www.entrees-libres.be) > rubrique "extras".